



Projet d'Agglomération



Edito	3
Le territoire	4
Vienne Condrieu Agglomération	10
Méthode	12
Ambition 1	
« Une agglomération qui porte un projet partagé »	14
Ambition 2	
« Un territoire qui cultive l'excellence »	18
Ambition 3	
« Un territoire fort de ses équilibres »	22
Ambition 4	
« Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service »	26

Projet d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex

Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26

info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot Berton

service communication de Vienne Condrieu Agglomération

Rédaction : les membres du bureau communautaire

Crédits photos :

service communication de Vienne Condrieu Agglomération

Photo Une : vendangeurs : © Benoit Gillardeau,

© Charlie Gouttenoire, © Vienne Condrieu Agglomération,

© Adobe Stock, © Kevin Cary (JAV), © Calor, © Condat,

© Ahlstrom-Munksjö, © Nicolas Gazeau - Neyrac Fly,

© Actua Drone, Thierry Eyraud, © Adobe Stock,

© SP Architectes

Les communes de Vienne Condrieu Agglomération

Maquette : Catherine Ornon

Impression : imprimerie de la Tour Dauphinoise

Imprimé à 2 000 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental

labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

Dépôt légal : décembre 2018

projetdagglo@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Décembre 2018

LE MOT DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Notre agglomération est née le 1^{er} janvier 2018 de notre volonté de mettre en commun nos moyens au service de l'intérêt d'un même territoire et de ses habitants.

Ce Projet d'Agglomération est un document fondateur de notre nouvelle agglomération.

Il affirme l'identité et le rôle de notre nouvelle collectivité et permet ainsi de rendre lisibles son action et ses priorités auprès des habitants et des partenaires.

Il nous permet de nous doter d'une stratégie partagée. Ce Projet d'Agglomération est en effet le résultat de plusieurs séminaires de travail du bureau et il intègre la contribution des directeurs de services de l'agglomération et des membres du Conseil de Développement.

C'est aussi un projet qui a été partagé avec les 568 conseillers municipaux de nos communes à travers une rencontre participative qui a permis aux élus municipaux et membres du Conseil de Développement présents, de s'exprimer sur leur vision du territoire et sur les priorités qui devaient être menées par l'agglomération.

Ce document fixe les grandes ambitions et détermine les objectifs à poursuivre pour notre collectivité.

Tous les programmes et schémas thématiques qui seront adoptés par Vienne Condrieu Agglomération dans ses différents domaines de compétence devront être conformes aux ambitions et objectifs du Projet d'Agglomération.

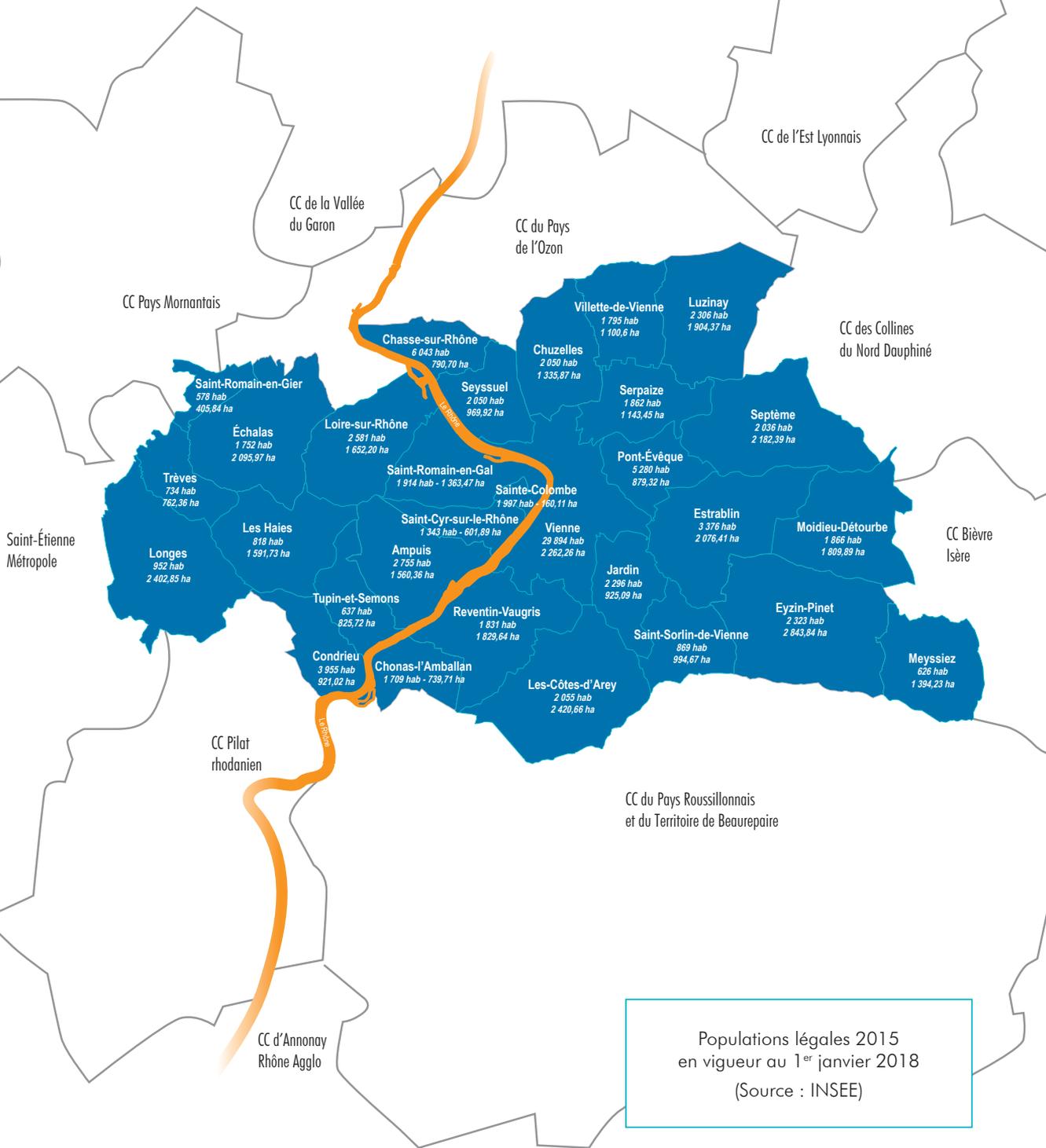
Enfin, ce Projet d'Agglomération fera l'objet d'une démarche d'évaluation pour s'assurer de la prise en compte de ses orientations dans les différentes politiques de l'agglomération, pour suivre la mise en œuvre des actions et pour mesurer leur impact.

Le Président et les membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération

Thierry KOVACS, Virginie OSTOJIC, Isidore POLO, Martine FAÏTA, Gérard BANCHET, Marielle MOREL, Sylvain LAIGNEL, Christiane JURY, André MASSE, Lucette GIRARDON-TOURNIER, Alain CLERC, Thérèse COROMPT, Guy MARTINET, Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Frédéric BELMONTE, Christian JANIN, Laurence LÉMAITRE, Bernard LOUIS, Christophe CHARLES, Pascal CHAUMARTIN, Claudine PERROT-BERTON, Thierry QUINTARD, Michel THOMMES, Annick GUICHARD, Gérard LAMBERT, Lucien BRUYAS, Stéphane PLANTIER, Max KECHICHIAN, Pascal GERIN, Bernard LINAGE, Claude BOSIO, Blandine VIDOR.



Vienne Condrieu Agglomération



Populations légales 2015
en vigueur au 1^{er} janvier 2018
(Source : INSEE)

MOBILITÉ DOMICILE / TRAVAIL

UN LIEN FORT AVEC LYON

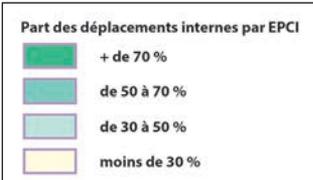
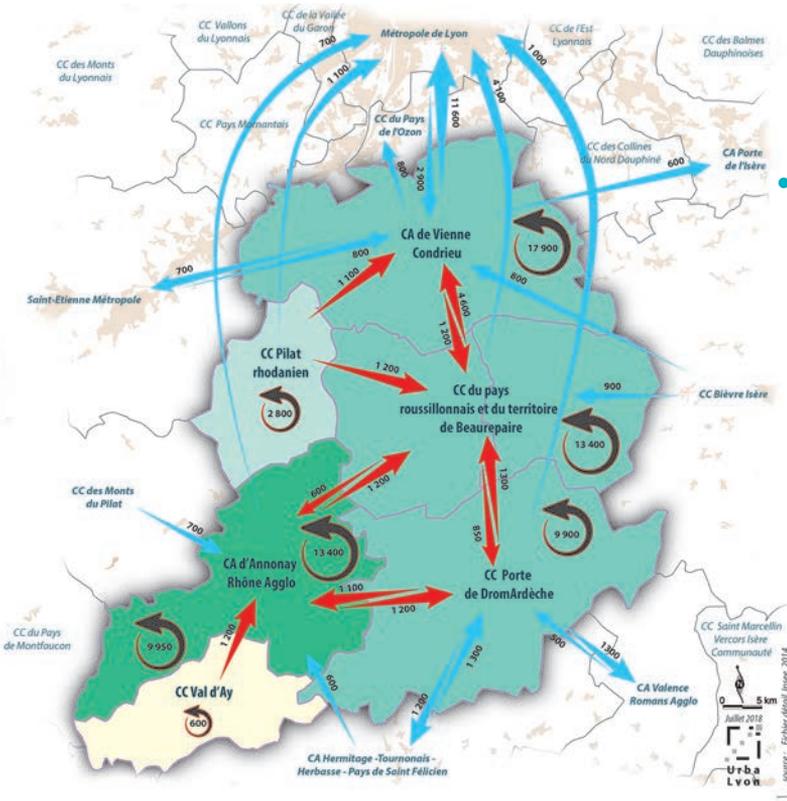
Principaux flux domicile / travail entre les territoires

Comme ailleurs, impact de la concentration des emplois et dispersion de l'habitat
11 600 actifs du territoire travaillent à Lyon (près de 1/3)

Part des transports en commun globalement faible dans ces déplacements quotidiens

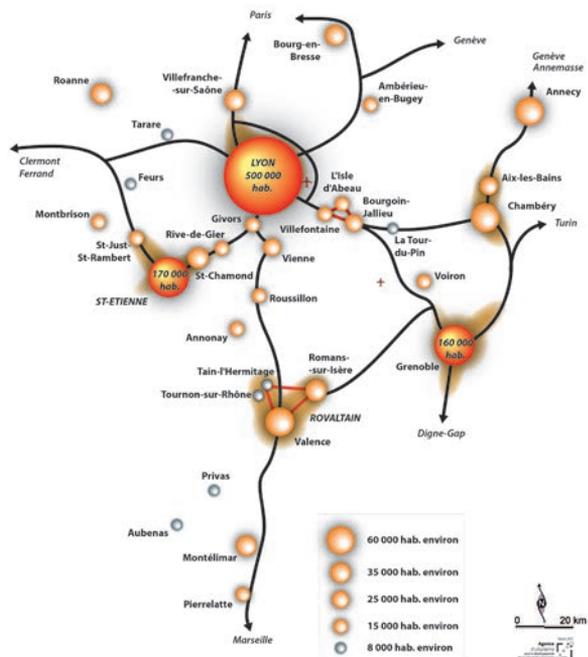
16% pour les échanges avec Lyon (TER)

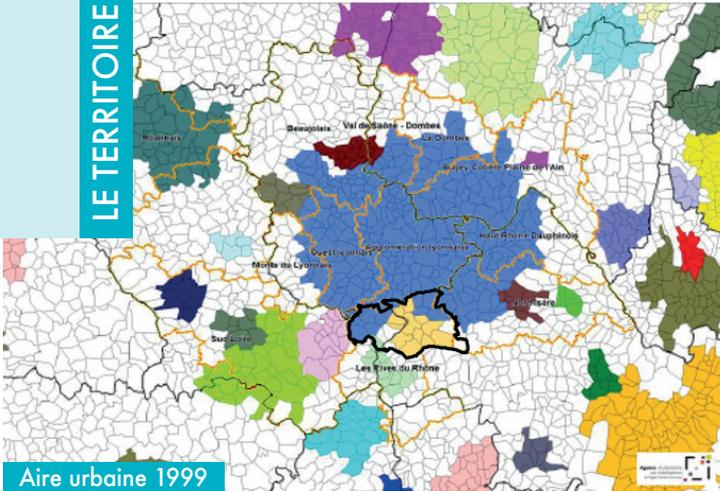
5% pour les autres échanges



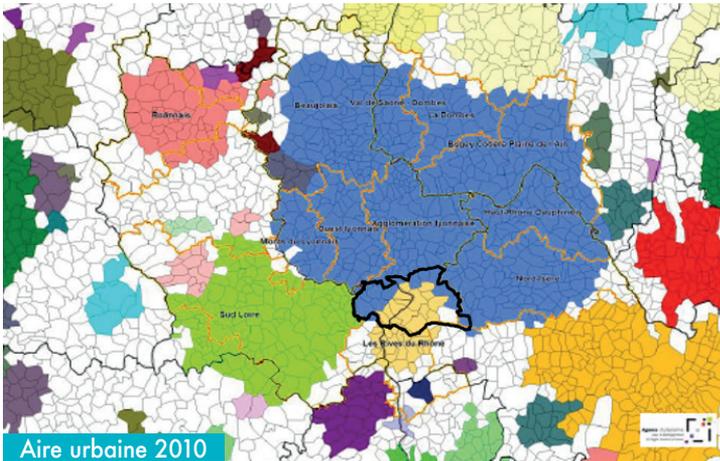
L'ATTRACTIVITÉ

À PROXIMITÉ ET SOUS INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE QUI CONNAÎT UN FORT DYNAMISME





Aire urbaine 1999



Aire urbaine 2010

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE DANS LE SYSTÈME MÉTROPOLITAIN

Le périmètre d'influence de l'aire urbaine* de Lyon s'étend fortement.

Au sud, l'aire urbaine de Vienne contient l'extension de l'aire urbaine lyonnaise de manière très notable.

À l'image des aires secondaires, elle étend son périmètre d'influence au Sud.

* Ensemble de communes, de plus de 10 000 emplois, dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaille dans le pôle ou les communes attirées par celui-ci.

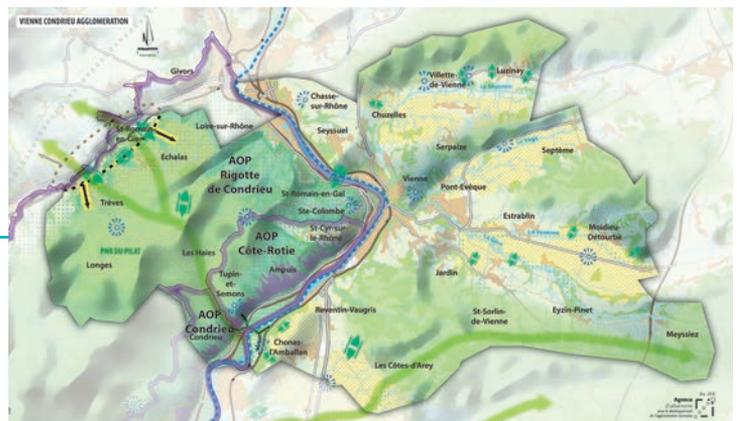
UNE FORTE PRÉSENCE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, DES ATOUTS POUR LE TOURISME ET LA QUALITÉ DE VIE

Grandes entités naturelles et paysagères, cœurs verts et cônes de vues :

- Des espaces sensibles et une biodiversité à préserver
- Des qualités porteuses d'attractivité touristique et résidentielle

3 AOP : vignobles de Condrieu et de Côte Rôtie, Rigotte de Condrieu

88% du territoire = espaces naturels ou agricoles



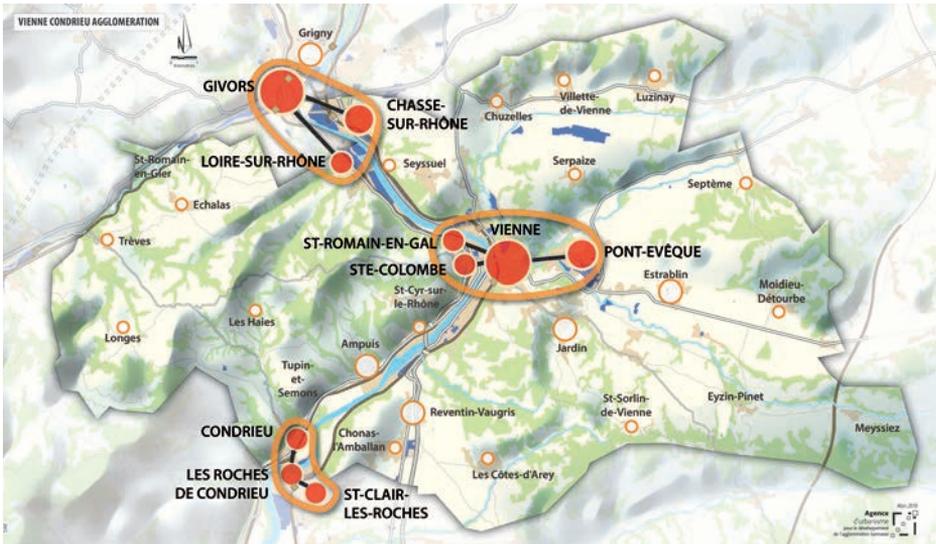
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- espace urbanisé
- Grandes entités naturelles et paysagères (cf. SCOT)
 - cœur vert, espace naturel protégé
 - site et espace à préserver
 - principales continuités vertes assurant les liens entre les espaces agricoles
 - cône de vue

Les réseaux écologiques (cf. SCOT)

- axe de déplacement de la faune d'importance régionale
- axe de déplacement de la faune d'importance locale
- traverse faunistique
- espace de vigilance "traverse faunistique du Gier"
- continuité tertiaire des rives du Rhône
- continuité tertiaire des rives du Rhône à reconquérir
- périmètre de protection rapproché

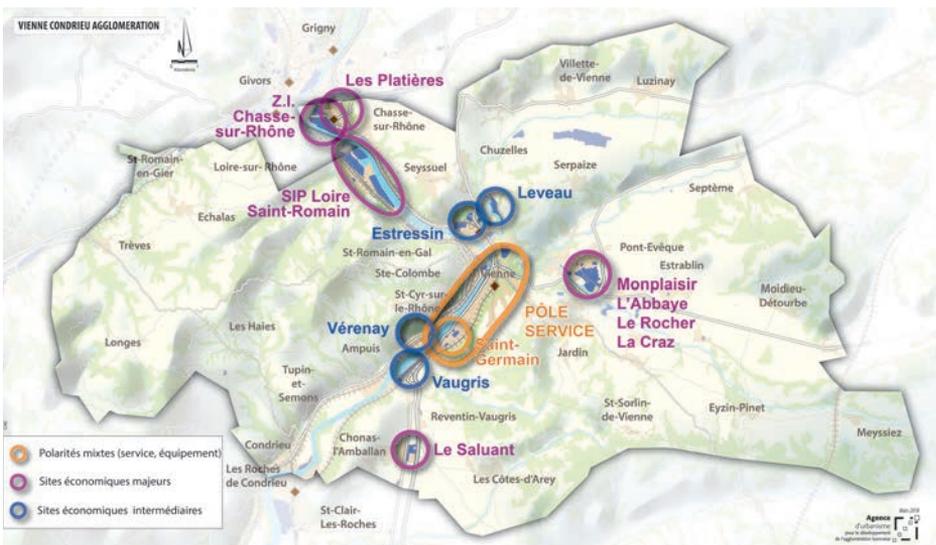
- secteur à prédominance d'espace agricole stratégique
- Appellation d'Origine Protégée
- périmètre PNR du Pilat
- surfaces agricoles
- forêts
- vergers vignes



L'ARMATURE URBAINE

Une armature urbaine hiérarchisée et lisible :

- Une ville centre forte qui polarise le territoire, qui concentre les problématiques urbaines fortes.
- Des polarités secondaires qui comptent :
 - Pont-Évêque/Chasse-sur-Rhône (démographie et économie)
 - Condrieu (polarité et services publics)
- Une diversité de communes intermédiaires ou rurales.

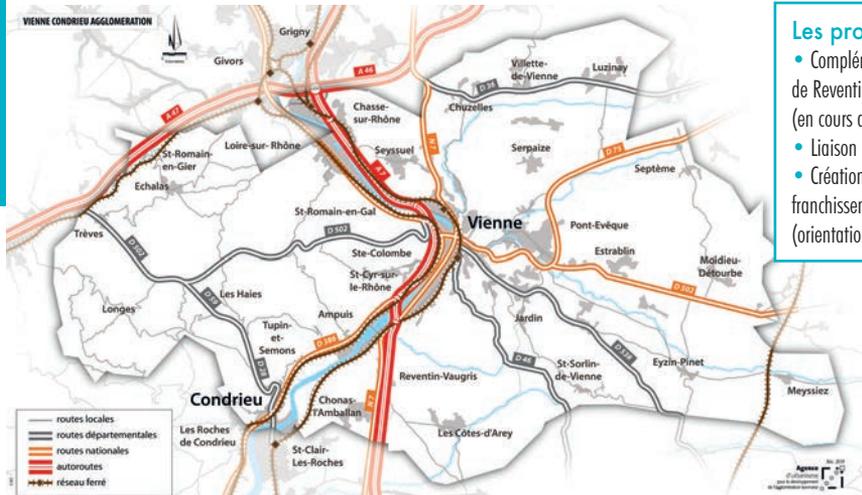


DES POLARITÉS D'EMPLOIS
À DIFFÉRENTES ÉCHELLES QUI
ASSURENT UNE DIVERSITÉ
DES ACTIVITÉS

ÉCONOMIE : LES SITES D'ACTIVITÉ

Une concentration des sites économiques d'importance le long de la vallée du Rhône.

Une grande majorité des communes dotées de zones artisanales.



- Les projets :**
- Complément de l'échangeur de Reventin-Vaugris (en cours d'instruction)
 - Liaison Est-Nord (à l'étude)
 - Création d'un nouveau franchissement sur le Rhône (orientation/réflexion du SCot)

MOBILITÉ

LES FLUX ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un territoire très bien desservi...

2 autoroutes : A7, A47

... Mais traversé par des flux importants

- Des nuisances pour les territoires traversés
- A7, A47, N7 et voies ferrées
- D386, D75, D36, D46, D538 et D502 en traversée de villages et quartiers
- Flux de marchandises (poids lourds notamment) sur ces axes

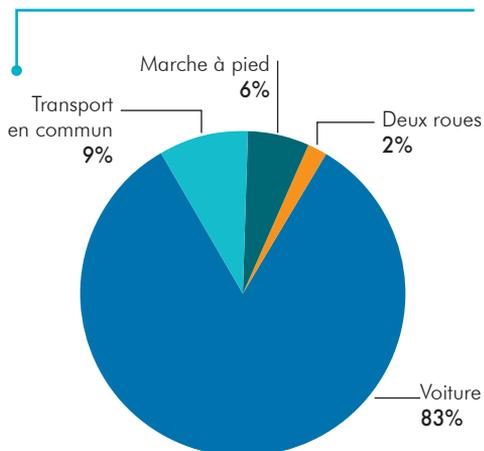
Des liaisons inter-rives saturées :

- Pont Chasse-sur-Rhône/Givors
- Pont Vienne/Saint-Romain-en-Gal
- Barrage de Reventin

Des problèmes de congestion en traversée de Vienne

(Place Saint-Louis) dont la résolution dépend de projets structurants

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL UNE PRÉDOMINANCE DE LA VOITURE



36 000 actifs « occupés » doivent se déplacer quotidiennement :

- 26 000 travaillent en dehors de leur commune de résidence
- 30 000 le font en voiture

La part des transports en commun est inférieure aux moyennes régionales ou à des territoires comparables :

- 9% à Vienne Condrieu Agglomération
- 11% à Villefranche Beaujolais Saône
- Avec 8% de part modale, **la marge de progression des modes actifs (marche, vélo) est importante.**

CHIFFRES CLÉS



87 500 habitants,

5 500 enfants de moins de 4 ans,

7 200 personnes de plus de 75 ans.

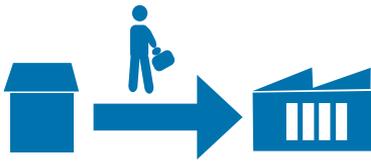


5 278 entreprises,

27 400 emplois salariés,

611 hectares de foncier économique,

538 exploitations agricoles,
dont 50 exploitations bio.



36 000 actifs « occupés » doivent se déplacer quotidiennement,

26 000 travaillent en dehors de leur commune de résidence,

11 600 habitants se rendent dans l'agglomération lyonnaise tous les jours pour leur travail.



1 600 000 voyages réalisés
sur le réseau L'va,

83% des déplacements en voiture,

9% en transports en commun,

6% à pied,

2% en vélo.



500 hectares artificialisés pour le développement urbain
entre 2000 et 2015,

40 500 logements,

18% de logements accessibles,

+ 400 logements par an,

88% du territoire composé d'espaces naturels ou agricoles.



Vienne Condrieu Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale créé le 1^{er} janvier 2018. Il est né de la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de ViennAgglo et de l'intégration de la commune de Meyssiez.

L'Agglomération est composée de 30 communes membres : 18 communes en Isère et 12 dans le Rhône.

C'est un espace de solidarité en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives.

Vienne Condrieu Agglomération est administré par un conseil communautaire. Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 15 Vice-présidents et de 16 autres membres du bureau dont 14 conseillers délégués.

LES COMPÉTENCES

Vienne
Condrieu
Agglomération

Petite Enfance

Action sociale
d'intérêt
communautaire :
jeunesse

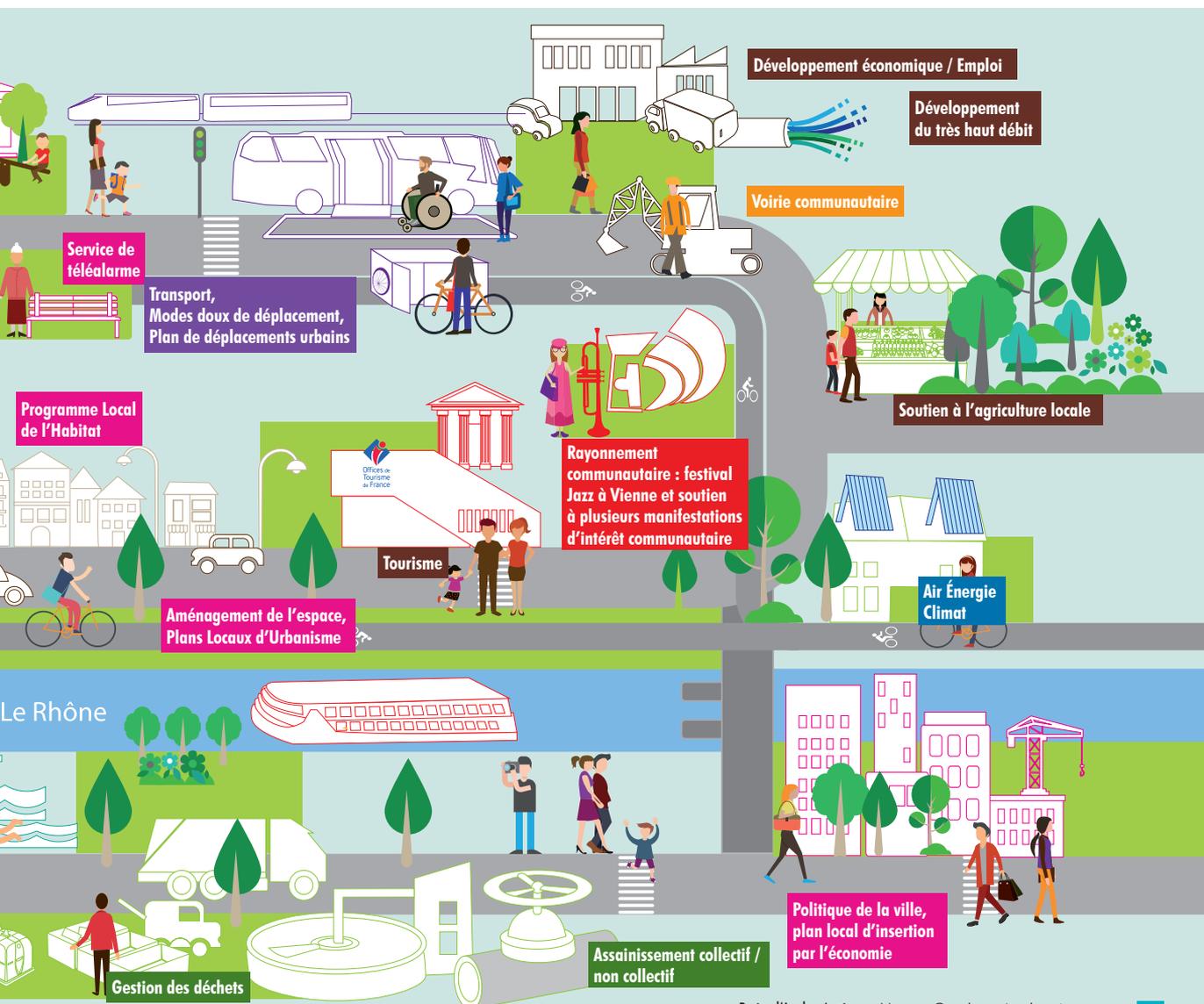
Équipements
culturels et
sportifs d'intérêt
communautaire

Eaux pluviales,
eaux de
ruissellement,
gestion
des rivières,
prévention des
inondations

Présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération, les commissions thématiques sont ouvertes aux 568 conseillers municipaux. Ce sont des instances de propositions et de consultation qui préparent les délibérations du conseil communautaire.

Vienne Condrieu Agglomération compte 17 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Aménagement
- Habitat
- Petite enfance
- Insertion - Emploi - Réussite éducative
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...)
- Voirie
- Assainissement
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Environnement et Plan Climat Air Énergie
- Gestion des déchets
- Transports et déplacements
- Événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire
- Équipements sportifs





UNE STRATÉGIE CONSTRUITE COLLECTIVEMENT

Document fondateur de la nouvelle agglomération, le Projet d'Agglomération est le fruit d'une réflexion collective.

Pilotée par les Maires et élus au bureau communautaire, la démarche a associé les conseillers municipaux des 30 communes, les directeurs de services et le Conseil de Développement.

Grâce à des temps d'échange collectifs et l'utilisation de méthodes participatives, plus de 280 personnes ont pu donner leur perception des enjeux du territoire et participer à l'écriture de la stratégie de l'Agglomération.

Cette méthode ouverte et participative fait du Projet d'Agglomération un projet partagé à l'échelle des 30 communes.



2018

1^{er} janvier

**Création de
Vienne Condrieu
Agglomération**

24 mars

**SÉMINAIRE 1
Membres
du bureau**

26 mai

**SÉMINAIRE 2
Membres
du bureau**

18 juin

**SÉMINAIRE
Directeurs
de
services**

6 juillet

**SÉMINAIRE
Conseil de
Développement**

UN PROJET D'AGGLOMÉRATION QUI FIXE LE CAP

L'intérêt d'un projet d'agglomération est multiple. Il affirme l'identité et le rôle de la nouvelle collectivité. Il permet aux élus du territoire de se doter d'une stratégie partagée. Il rend également lisibles l'action et les priorités de l'Agglomération auprès des partenaires.

Spécifiquement, le Projet d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération fixe les grandes ambitions et détermine les objectifs à poursuivre pour la collectivité.

Charge ensuite aux programmes thématiques et schémas sectoriels de définir les actions les mieux à même de répondre aux enjeux et d'atteindre les ambitions et objectifs du Projet d'Agglomération.

Les projets concrets à mener seront détaillés dans les documents stratégiques existants ou en cours de révision tels que :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial qui fixera les objectifs du territoire en matière de consommation et production d'énergie,
 - Le Programme Local de l'Habitat, qui indiquera les types de logements souhaités et leur positionnement,
 - Le Plan de Déplacements Urbains qui devra définir la place relative des différents modes de transports.
- Il convient d'y ajouter d'autres politiques sectorielles telles que le schéma touristique, la stratégie agricole, le schéma d'accueil des entreprises, le schéma petite enfance...

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION : UNE EXIGENCE DE SUIVI

Une démarche d'évaluation est mise en place pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en oeuvre des actions et pour mesurer leur impact.

Cette évaluation permettra d'éclairer et d'adapter en continu l'action de l'Agglomération pour plus d'efficacité.

Dans le même esprit qui a guidé l'élaboration du Projet d'Agglomération, les résultats de l'évaluation seront présentés tous les ans aux élus du territoire.

Représentant la société civile organisée auprès de l'Agglomération, le Conseil de Développement sera associé à cette démarche.



2018

14 septembre

27 septembre

26 octobre

18 décembre

SÉMINAIRE 3
Membres
du bureau

**Rencontre des conseillers
municipaux et du Conseil
de Développement**

SÉMINAIRE 4
Membres
du bureau

**Approbation du
Projet - Conseil
Communautaire**

Les 4 ambitions du Projet d'Agglomération

AMBITION 1

« Une Agglomération qui porte un projet partagé »

Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité

Cet objectif se pose comme un préalable à l'action que devra conduire la nouvelle Agglomération. Développer les services sans pénaliser le contribuable constituera le cadre de l'action politique.

Cette ambition doit conjuguer les attentes fortes légitimement créées par cette fusion, celles des habitants et la nécessité de rester dans un cadre budgétaire et un pacte financier qui préservent les grands équilibres et la capacité d'agir.

Il s'agit donc de construire un projet réaliste et concret, appuyé sur des arbitrages et des moyens disponibles pour une mise en œuvre effective. Ceci implique non seulement des choix politiques assumés mais aussi de favoriser le développement économique de notre territoire afin de se doter de nouvelles ressources financières à hauteur de nos ambitions et optimiser les investissements et le fonctionnement des services de l'Agglomération.

« Une agglomération qui porte un projet partagé »



Une gouvernance au service d'un projet fédérateur qui implique les acteurs, dans toute leur diversité

Cette nouvelle agglomération existe administrativement depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle prend progressivement sa place à travers des actions concrètes et doit désormais porter des ambitions nouvelles pour le territoire.

Ce Projet d'Agglomération est d'abord un acte politique. Le travail de réflexion a notamment pour but de rechercher l'adhésion au projet de territoire par les communes et les acteurs (citoyens, associations, entreprises) et affirmer un intérêt communautaire autour d'une identité, certes nouvelle au niveau administratif mais culturellement présente depuis toujours.

La volonté des élus de ce territoire de créer une entité plus forte, ne doit pas avoir pour conséquence de créer un éloignement avec les actions locales et communales. C'est pourquoi la volonté est bien de construire un projet respectueux des identités communales. La priorité est donnée au développement des services à l'échelle intercommunale sans pour autant délaisser le soutien aux projets communaux.

Pour cela, les décisions devront résulter d'une démarche concertée et partagée dans le cadre d'un fonctionnement des instances de gouvernance adapté à une intercommunalité à 30.



AMBITION 1

« Une agglomération qui porte un projet partagé »



Viser une action publique d'agglomération encore plus performante

Par son envergure, le Projet d'Agglomération met l'ingénierie intercommunale au service du projet de territoire, des communes, des acteurs et des habitants.

En optimisant l'offre de services et d'équipements et en renforçant les mutualisations de moyens et de compétences, l'Agglo participera à un meilleur service aux habitants à travers l'appui aux communes.

Ces mutualisations pourront se mettre en œuvre entre les communes et entre les communes et l'agglomération.

Parce que le Projet d'Agglomération doit optimiser les moyens mis à disposition des décisions, il conviendra également de renforcer les démarches d'évaluation pour mesurer l'efficacité de l'action publique et maintenir des objectifs ambitieux mais réalistes.





AMBITION 2

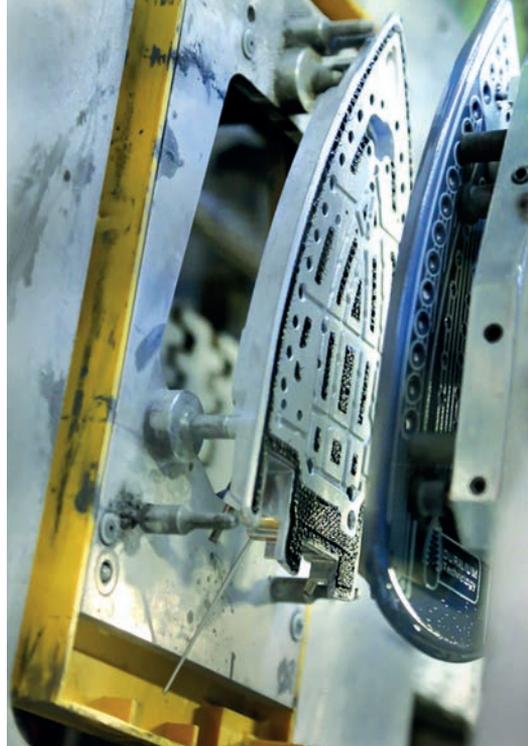
« Un territoire qui cultive l'excellence »

Développer le potentiel d'attractivité du territoire

En plus d'un positionnement géographique privilégié irrigué par de nombreuses voies de communication, le nouveau territoire possède de nombreux atouts pour se démarquer : AOP prestigieuses viticoles (Côte Rôtie, Condrieu) et agricoles (Rigotte de Condrieu), patrimoine historique, espaces naturels (Parc Naturel du Pilat, berges du Rhône...), événement culturel majeur avec Jazz à Vienne, fleurons industriels...

En priorité, la nouvelle agglomération communiquera davantage sur les atouts et les talents du territoire. Elle fédérera les excellences et mettra en place une stratégie de communication claire et ambitieuse pour être mieux identifiée et plus attractive.

En matière d'offre touristique, il s'agira de faire valoir la complémentarité du territoire par rapport à la Métropole lyonnaise. Le développement de la fréquentation touristique passera par un renforcement de la communication mais également par une offre adaptée en matière d'hébergement et par un aménagement du territoire durable, marqueur de qualité territoriale.



Au travers de l'Agence économique, l'Agglomération assurera les conditions de l'attractivité économique du territoire. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire et de consolider le socle industriel pour permettre le développement d'emplois.



« Un territoire
qui cultive
l'excellence »



Favoriser l'émergence de projets ambitieux, innovants et durables

Afin de favoriser l'émergence de projets sur son territoire, l'Agglomération encouragera l'entreprenariat et le développement des initiatives privées.

Elle favorisera également l'implantation de nouvelles entreprises via une démarche de prospection active et un accompagnement personnalisé des porteurs de projets. L'Agglomération s'assurera également de la qualité de l'offre de services nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises (déplacements, haut débit, crèches...).

Il s'agira d'attirer en priorité des entreprises de pointe et innovantes positionnées sur des

domaines d'avenir (transition énergétique, numérique, tourisme, culture, agriculture, fleuve...). De plus, les fleurons industriels présents constituent une des forces du territoire. L'accueil de telles entreprises contribuera au renforcement de la notoriété et du dynamisme qu'ils apportent à l'agglomération.

Partenaire majeur des entreprises et espace d'expérimentation, l'Agglomération se fera fort de tirer parti des innovations technologiques et numériques au bénéfice du développement économique et des politiques publiques.





Devenir un territoire à énergie positive à court terme

Pleinement concernée et impliquée dans la lutte contre le dérèglement climatique, l'Agglomération se donne pour objectif de devenir un territoire à énergie positive à court terme.

Dans le prolongement des différentes démarches et projets structurants déjà engagés, une stratégie énergétique ambitieuse sera déployée pour réduire les consommations et développer les énergies renouvelables pour répondre aux enjeux environnementaux. La mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial sera

l'occasion d'amplifier les efforts de la collectivité et de mobiliser l'ensemble des acteurs contre le dérèglement climatique.

Cette stratégie intégrera la lutte contre la précarité énergétique des ménages dans l'habitat et les déplacements, et ce en milieu urbain et rural.

L'Agglomération favorisera également les circuits courts, l'économie circulaire et les filières énergétiques qui valorisent les productions locales.





AMBITION 3

« Un territoire fort de ses équilibres »

La nouvelle agglomération bénéficie d'une organisation et d'une structuration claires : une ville centre, des pôles urbains d'équilibre et des communes rurales réparties de part et d'autre du Rhône.

Le territoire est composé de secteurs urbanisés et compte encore d'importants espaces agricoles ou naturels.

En matière économique, l'Agglomération peut s'appuyer sur une forte présence d'activités tertiaires mais également sur des acteurs industriels importants et un secteur agricole actif.

Toutes les agglomérations n'ont pas la chance de disposer de tels atouts. L'enjeu est de préserver ces équilibres précieux pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

« Un territoire fort de ses équilibres »



Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire

Territoire dynamique (inclus dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise) l'Agglomération a connu un développement urbain important ces dernières années. Afin de préserver l'environnement et la qualité de vie, l'Agglomération favorisera un développement territorial durable et luttera contre l'étalement urbain en particulier par le renouvellement urbain.

L'enjeu sera de préserver les équilibres du territoire entre ville et campagne.

Cela se traduira également par la préservation des paysages qui sont une des richesses du territoire.

Enfin l'Agglomération engagera des actions permettant de conforter la présence de commerces et services dans les centre-villes et centre-villages.

Compétente en matière d'assainissement et, à partir de 2020, en matière d'eau potable, l'Agglomération prendra en compte le cycle de l'eau (eau potable et ruissellement) dans ses différents projets et se prémunira contre le déficit hydrique induit par le réchauffement climatique.



AMBITION 3

« Un territoire fort de ses équilibres »



Ambitionner une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous

Traversée par des axes de communication majeurs, l'Agglomération bénéficie à la fois d'une bonne accessibilité et pâtit des nuisances associées. Fortement dépendante à la voiture particulière, elle est confrontée à des difficultés importantes liées à l'engorgement automobile notamment à Vienne.

Dans les années à venir, il s'agira d'améliorer encore la mobilité et l'accessibilité à l'échelle du territoire en développant une offre de transport adaptée dans les secteurs mal desservis. Le futur Plan de Déplacements Urbains devra faciliter les déplacements internes au territoire et les connexions avec les territoires voisins.

Il faudra concevoir une mobilité plus durable vis-à-vis de l'environnement et de la qualité de l'air,

en application de la stratégie énergétique mise en œuvre par l'Agglomération. Les investissements de l'Agglomération devront prioritairement être consacrés au développement des alternatives à la voiture particulière : train, car, bus, covoiturage, vélo, fleuve.

La réalisation d'infrastructures de déplacement structurantes sera également nécessaire pour mieux mailler le territoire dans son ensemble, limiter les flux de transit et améliorer les conditions des déplacements sur le territoire.



AMBITION 3

« Un territoire fort de ses équilibres »



Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion à l'échelle de l'agglomération

Impactée par l'explosion des prix de l'immobilier sur la Métropole lyonnaise, l'Agglomération est confrontée par ricochet à une augmentation des prix sur son territoire. Le futur Programme Local de l'Habitat devra répondre à la diversité des besoins en habitat et favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Le maintien des jeunes ménages sur le territoire, l'adaptation des logements au vieillissement

de la population et l'évolution des modes de vie seront des enjeux majeurs à inscrire dans la stratégie de l'Agglomération en matière de logement.

La cohésion du territoire passera également par un développement économique adapté et créateur d'emplois pour tous.

L'Agglomération favorisera l'accueil d'entreprises en développant ou requalifiant les sites d'activité.





AMBITION 4

« Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service »

Développer des services de qualité, adaptés aux besoins de chaque public

La notion d'équilibre est une constante dans le Projet d'Agglomération. Il doit en être de même pour les services aux habitants. Certes toutes les communes ne nécessitent pas les mêmes équipements. Plus que l'égalité, il s'agira de rechercher un équilibre adapté aux enjeux locaux et de proposer une offre de services équitable et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Cette ambition doit d'abord conduire à ce que chacun dispose d'un minimum de services mais devra aussi tenir compte des évolutions des comportements et des demandes fortes des habitants, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, il conviendra d'adapter les services aux nouvelles attentes et modes de vie.

Cette recherche peut trouver des applications dans tous les domaines de la vie quotidienne comme la desserte en transport en commun, la présence d'une offre médicale et de commerces multiservices, l'accès à la fibre optique ou des services publics accessibles dans des amplitudes horaires plus importantes.

AMBITION 4

« Une agglomération
qui ambitionne, pour tous,
un haut niveau de service »

Comme elle s'efforce de le faire depuis des années notamment pour les quartiers prioritaires, l'Agglomération ne devra oublier personne et poursuivre la prise en compte des disparités sociales dans les politiques d'agglomération. De même, il sera essentiel de reconduire les efforts en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ce faisant, l'approche des aménagements favorisera le partage des espaces pour tous.

Assurer l'accès aux services de proximité et au numérique pour tous

L'un des défis de la nouvelle agglomération sera de maintenir une proximité avec les habitants. Pour cela, parce que la commune est bien la cellule de base de notre démocratie, il est proposé de conforter la présence de l'Agglomération dans la proximité à travers les mairies « portes d'entrée » pour les habitants. Parce qu'il s'agit bien souvent des demandes fortes et légitimes des habitants, parce que les villages doivent pouvoir continuer à vivre et favoriser les échanges, il sera essentiel de veiller au maintien des commerces et services de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs.

La vie en milieu rural ne peut plus signifier l'isolement. Les nouvelles technologies peuvent changer la donne à condition de faciliter l'accès au numérique pour tous par une mise à niveau des infrastructures (fibre optique) et un accompagnement des publics éloignés. Le numérique est d'abord un moyen de communication, qui pourra être utilisé par l'agglomération et les communes pour mieux connaître les besoins des habitants et des usagers et faciliter leurs démarches.





Ampuis



Chasse-sur-Rhône



Chonas l'Amballan



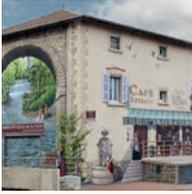
Chuzelles



Condrieu



Échalas



Estrablin



Eyzin-Pinet



Jardin



Les Côtes-d'Arey



Les Haies



Loire-sur-Rhône



Longes

Projet d'Agglomération



Luzinay



Meyssiez



Moidieu-Détourbe



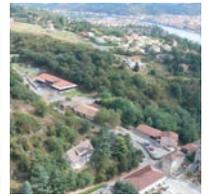
Pont-Évêque



Reventin-Vaugris



Sainte-Colombe



Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Saint-Romain-en-Gal



Saint-Romain-en-Gier

Vienne
Condrieu
Agglomération



Saint-Sorlin-de-Vienne



Septème



Serpaize



Seyssuel



Trèves



Tupin-et-Semons



Vienne



Villette-de-Vienne

Vienne Condrieu Agglomération
30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr